

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 10 janvier 2022 à 18H30
Séance ordinaire
Convocation le 03.01.2022
Affichage le 03.01.2022

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Clémence MESMIN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, Natacha BIGAN, MM Jean-Yves LACROIX, Dominique DELACROIX, Guy ROUSSEAU, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER, Guillaume TERRAL.

Absents excusés : Francis LESEUR a donné pouvoir à M. Liliane REGAD pour voter en son nom, Hélène DAVID HENRIET a donné pouvoir à Mme CHAITEMPS, M. Antoine DELACROIX, M. Guillaume VANNIER.

Secrétaire de séance : Sandrine DEFFONTAINE

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2021

Le compte-rendu du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- Avis sur la désaffiliation de la communauté d'Agglomération du grand Dole du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura :

Les collectivités de moins de 350 fonctionnaires sont obligatoirement affiliées au centre de gestion. Au-delà de 350, la collectivité peut demander à sortir du centre de gestion et à gérer soi-même son personnel. La communauté de communes du Grand Dole a donc plus de 350 sujets et a demandé à en sortir. Les communes du centre de gestion doivent se positionner.

Il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les 3/4 des fonctionnaires concernés ou pour les 3/4 de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés.

Toutes les communes du Grand Dole ont profité des services, des prestations du centre de gestion. Désormais, vu qu'ils se retrouvent au-dessus de la norme, ils souhaitent gérer eux-mêmes leur personnel, ce qui entrainera d'office une charge supplémentaire aux autres collectivités, le centre de gestion ne pouvant réduire son propre personnel.

Mr DEVILLERS précise que le centre de gestion est également garant du spectre de la fonction publique (garant des recrutements, des mutations, des avancements) et protège d'une certaine façon les personnels des collectivités.

Mr Delacroix propose de refuser la sortie du Grand Dole car on ne veut pas assumer la charge du centre de gestion qui était lié au Grand Dole.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220101

3- Renouvellement convention e-Lum (SIDECE)

La convention E -lum proposée par le SIDECE est la convention qui gère l'entretien de l'éclairage public. C'est grâce à elle que la commune a obtenu des subventions de 50% pour l'amélioration du système d'éclairage public (notamment les changements de luminaires de 250 Watts ou plus en des luminaires de 70 Watts au sodium haute pression qui ont permis de faire de grandes économies d'électricité). C'est aussi avec cette convention qu'on assure la maintenance du réseau et son bon fonctionnement.

Le coût en 2019 est de 4 184€, en 2020 : 4 308€ et en 2021 : 4 306€.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 18€ par an et par point lumineux pour 2022 et sera revue chaque début d'année civile.

Mr DELACROIX propose de renouveler cette convention e-lum pour 6 ans.

Mme BIGAN précise que les points lumineux à supprimer seront à l'ordre du jour au prochain conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220102

4- Chauffage église subvention Département

Pour le changement du chauffage de l'église, deux demandes de subvention ont été validées lors du dernier conseil :

- La subvention DETR de 30%
- La subvention au titre du département de 20%, soit 18 620€.

La délibération DETR a été faite et le dossier envoyé avant le 31 décembre, la délibération au titre du département doit être approuvée lors de ce conseil.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220103

5- Enfouissement des réseaux route des Selmenbergs (Convention SIDECE)

Suite à la dernière réunion avec le SIDECE, l'enfouissement des réseaux des Selmenbergs (réseau électrique, éclairage public et infrastructure téléphonique) était programmé selon 3 tranches :

- Tranche 1 : du village au carrefour chemin sous la roche.
- Tranche 2 : du carrefour au poste basse tension
- Tranche 3 : du poste basse tension au chemin des Foueneurs.

La tranche 3 est priorisée car de nombreux grumiers accrochent les fils. Le SIDECE a élaboré le dossier.

Coût de l'opération pour la collectivité :

- Réseau électrique : 21 767.59€
- Eclairage public : 13 562.06€
- Infrastructure téléphonique : 7 633.80€

Soit un montant total : 42 963.45€, 80% seront versés à la commande et le solde quand le dossier sera terminé.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275220104

6 – Questions diverses :

- Mme REGAD rappelle le départ de Mme S. VAILLARD de l'accueil périscolaire et la grande difficulté pour recruter du personnel. Ce poste a été proposé à Laetitia LEMAIRE. Mmes CHAUTEMPS et REGAD assurent en urgence les remplacements dûs aux absences liées au covid.
Mme REGAD souhaite réunir la commission personnel pour le contrat de Mme BARRE.
- Mme CHAUTEMPS informe que des demandes de location de la salle polyvalente sont en cours, le covid impacte les recettes. Pour information, le pass sanitaire incombe aux loueurs et non à la collectivité.
- M. ROUSSEAU émet l'idée des purificateurs d'air et détecteurs de CO2 dans les classes et l'accueil périscolaire. M. D DELACROIX ne trouve pas pertinent les purificateurs d'air à Lamoura où l'air semble pur. M. ROUSSEAU se renseignera sur les coûts.

La séance est levée à 19h15,

La prochaine réunion se tiendra le lundi 7 février.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR

Le secrétaire,
Sandrine DEFFONTAINE

Pour le Maire
Par délégation

Le 1^{er} Adjoint
Dominique DELACROIX

